

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Cher  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Centre-Cher

Arrêté n° 2023/01 du **10 MAI 2023**

Arrêté portant désignation du représentant du PETR Centre-Cher  
au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin Yèvre-Auron

**Le Président du PETR Centre-Cher,**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-9, L5211-10 ;*

*VU le courrier de la Direction Départementale des Territoires en date du 5 avril 2023 ;*

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé au PETR de désigner un représentant afin de siéger au sein du collège « Collectivités et Etablissements Publics Locaux » de la Commission Locale de l'Eau du bassin Yèvre-Auron.

CONSIDERANT que les enjeux de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et de préservation des milieux aquatiques sont au cœur de nombreuses missions portées par le PETR Centre-Cher.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Jacques PESKINE, Vice-Président en charge de la biodiversité et de la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Relance et de Transition Écologique, est désigné représentant du PETR Centre-Cher pour siéger au sein du collège « Collectivités et Etablissements Publics Locaux » de la Commission Locale de l'Eau du bassin Yèvre-Auron.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur du PETR Centre-Cher et Madame le Comptable Public de Bourges Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Président certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : **11 MAI 2023**

Publication électronique : **11 MAI 2023**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du PETR Centre-Cher,  
Julien FONTAINHAS



Notifié à Jacques PESKINE, le : **11 MAI 2023**

